



Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/23

ID : 031-213105927-20230321-202343-DE



**-Commune de Larra-  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-et-un mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 16 mars 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

**Présents (14) :** AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

**Le quorum (10) est atteint.**

**Absents ayant donné procuration (3) :** DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle, LAFITTE Fabien a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

**Absents excusés (2) :** DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien

**Secrétaire de séance :** FRANÇOIS Claude

**2023-4-3**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

**Annule et remplace la délibération n°2023-3-1 du 6 mars 2023**

**Monsieur le Maire expose**

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;**

**Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,**

**Considérant** que les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022 qui est soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil municipal,**

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Article 1<sup>er</sup>** : DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Article 2** : APPROUVE le compte de gestion de la Trésorière Générale pour l'exercice 2022.

**Article 3** : DONNE quitus à Madame la Trésorière Générale de la commune de Larra

Pour : 17

Contre : --

Abstention : --

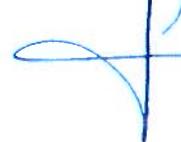
### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
FRANÇOIS Claude



Le Maire  
Jean-Louis MOIGN


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).